

Avis voté en plénière du 13 octobre 2015

Les nouveaux rapports industrie-services à l'ère du numérique

Déclaration du groupe de la CFTC

L'opposition industrie/services qui a alimenté tant de discussions n'existe plus. L'avis qui nous est présenté démontre en effet avec efficacité leur complémentarité.

Associés à l'industrie, les services permettent de prolonger l'utilisation d'objets manufacturés et d'entrer ainsi dans le cercle vertueux de l'économie circulaire.

Ainsi Michelin ne se contente-t-il plus de fabriquer des pneus de qualité mais offre à ses clients, détenteurs de flottes de camions, un service 24h/24h de changement de pneus sur l'ensemble du territoire dans les meilleurs délais.

Si cette société est un exemple vivant de la bonne association industrie/services, le groupe de la CFTC déplore néanmoins l'abandon d'une production de biens délocalisée le plus souvent en Asie il y a quelques années. Comment en effet assurer la réparation, la prolongation de vie d'un produit tel une machine agricole, une machine à laver, un aspirateur, du matériel électrique lorsque ceux-ci sont fabriqués dans des pays dont le seul critère de compétitivité est la mise sur le marché de produits à bas coût et à obsolescence programmée. Cette question est importante.

Lorsqu'une industrie et des services coexistent dans notre pays, l'avis examine avec justesse les conditions de réussite de leur partenariat.

La CFTC retient trois thèmes qui lui paraissent essentiels.

En premier lieu, il s'agit d'une nouvelle logique de compétitivité, fondée sur une production à la demande des services personnalisés, l'innovation, une collaboration équilibrée industrie-services doit désormais se substituer aux liens maison-mère sous-traitants et permettre aux entreprises de mutualiser de nouvelles technologies. L'équipement des territoires en haut débit s'impose.

Le réseau bancaire doit ensuite s'impliquer dans tous les financements de start-ups innovantes non seulement lors de leur création mais aussi lorsque celles-ci sont en phase d'amorçage.

Les PME méritent aussi l'octroi de financements lorsqu'elles sont en difficulté suite à des retards de paiement de leurs clients (parfois grandes entreprises et administrations).

Enfin, face à ce changement de paradigme d'autres liens dans le monde du travail doivent être tissés.

La formation permanente des salariés aux outils du numérique s'impose et le travail en équipe doit être privilégié.

Le groupe de la CFTC a voté cet excellent avis, en saluant le travail de la rapporteure.